



BONNE ET
HEUREUSE ANNEE
2025



Photo : Daniel Runser

BULLETIN MUNICIPAL

N° 97

JANVIER 2025

SOMMAIRE

Le Mot du Maire page 3

COMMUNE DE ZAESSINGUE

Conseil Municipal du 14 octobre 2024 page 5

Conseil Municipal du 2 décembre 2024 page 6

SIVOM DE WAHLBACH-ZAESSINGUE

Conseil du 25 novembre 2024 page 11

INFORMATIONS DIVERSES

Urbanisme de l'année 2024 page 16

Etat-civil de l'année 2024 page 17

Les grands anniversaires de 2025 page 18

La vie associative page 19

L'école page 26

La cérémonie de l'Armistice en images page 32

Le repas des Aînés page 33

En bref..... page 35

Numéros Utiles page 40

LE MOT DU MAIRE

Chères habitantes, chers habitants de Zaessingue et chers Amis,

Mais dans quel monde vivons-nous ?

Nous traversons une époque inédite, un monde de plus en plus bouleversé et rien ne présage à une amélioration.

En 2020, une crise sanitaire mondiale, avec plus de 20 millions de morts.

Différentes guerres aux portes de l'Europe.

Des catastrophes écologiques de plus en plus nombreuses et dévastatrices sur toute la planète et la France n'est pas épargnée.

La violence verbale et physique est devenue un acte banal dans notre société. Un monde politique de plus en plus instable. La France n'est pas en reste.

Il y a un an, lors de ses vœux, notre Président Monsieur Macron, nous assurait que 2024 serait l'année du changement. Il avait bien raison : le 9 juin, une heure après les résultats des élections européennes, il annonçait la dissolution de l'Assemblée Nationale Un séisme politique en France. Résultat : une Assemblée sans majorité et divisée en trois blocs. Le déficit public plonge à 6,1 % du PIB (Bruxelles avait imposé 3 %) et une dette de plus de 3 300 milliards d'euros. Une France tout simplement ingérable.

Nous sommes mi-janvier et le budget 2025 n'est toujours pas voté.... Mais restons néanmoins positif, 2024 était la réalisation de belles choses en France.

Les jeux olympiques de Paris furent une très belle fête et une réussite totale louée par la planète entière. Et que dire de tous nos champions qui nous ont fait vibrer.... Encore bravo à eux.

Cinq ans après le terrible incendie qui l'a ravagée, la cathédrale « Notre Dame de Paris » a réouvert ses portes, plus belle que jamais. Une prouesse technique immense et des artisans au savoir-faire admiratif.

Le 6 juin 1944, les forces alliées débarquaient en Normandie pour libérer la France. 80 ans plus tard, depuis mi-novembre, différentes villes et villages fêtent leur libération.

A Zaessingue, des travaux plus modestes ont été réalisés, notamment lors de la journée citoyenne. Une réussite totale, je remercie une nouvelle fois tous les acteurs et j'invite toutes les personnes qui se sentent bien dans notre village à nous rejoindre pour l'édition 2025.

Les caméras de surveillance ont été installées et sont opérationnelles. Les incivilités aux abords de l'école ont cessé. Près des conteneurs à ordures, il y a encore quelques dérapages. Mais les faiseurs de troubles sont rapidement identifiés, convoqués en mairie et après discussion, la plupart comprennent que la propreté, c'est l'affaire de tous.

Je vous rappelle que ces caméras ont été offertes par un habitant de la commune que je remercie une nouvelle fois. La commune n'a payé que l'installation.

Certains stores extérieurs de l'école étaient cassés. L'entreprise qui les avait installées ne pouvant plus les réparer, nous a proposé de remplacer les huit stores pour plus de 400 € pièce. Là encore, un jeune de Zaessingue qui travaille dans cette branche en Suisse les a démontés un dimanche matin, emmené à l'atelier, réparé et remonté le dimanche suivant. Coût de l'opération : 0 €. Un grand merci à lui.

Les économies nous permettent d'envisager de gros travaux extérieurs sur le bâtiment de la mairie. En effet, comme le crépi et la peinture sont en très mauvais état, le Conseil Municipal a fait établir des devis pour une isolation extérieure du bâtiment, qui, pour le moment, est une vraie passoire thermique. Avec les subventions que nous pourrions recevoir, notamment le fonds de concours de SLA, nous espérons réaliser ces travaux courant été 2025. Je remercie par avance M. Deichtmann, Président de SLA, pour cette aide.

Dans le nouveau lotissement, il ne reste que deux ou trois parcelles à vendre. Pour toutes les autres, soit un permis a été délivré, soit une maison est en construction. Une petite dizaine de familles a emménagé. A tous ces nouveaux Zaessinguois, je souhaite la bienvenue.

Depuis le départ d'Eric Muller en été 2024, les agents techniques communaux ne sont plus que deux. Leurs différentes tâches n'ont pas diminué. Ils font un travail remarquable et je les en remercie.

Je remercie tout le Conseil Municipal pour son implication tout au long de l'année. Une équipe efficace avec laquelle c'est un réel plaisir de travailler.

Un grand merci à Estelle pour la rédaction de ce bulletin, mais également pour son travail, sa disponibilité et ses compétences qu'elle met à votre service tout au long de l'année. Sans oublier sa gentillesse lorsqu'elle vous accueille en mairie.

Enfin, je souhaite vous rappeler l'importance de la solidarité et du respect au sein de notre communauté. Favorisons un climat de bienveillance et d'entraide.

Pour cette année 2025, santé, joie, bonheur et réussite à vous et à tous ceux qui vous sont chers.

Enfin, j'adresse un mot de remerciement à mon épouse, qui accepte, depuis de nombreuses années, que je donne beaucoup de mon temps à la collectivité. Elle passe régulièrement de multiples soirées toute seule à la maison.

Un proverbe africain dit : « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »

Alles güeta fer's nëia Johr !

Votre Maire ,
Roger ZINNIGER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.10.2024

RIVIERES DE HAUTE-ALSACE : CONVENTION DE SURVEILLANCE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DU BASSIN DE RETENTION

Par délibération du 24 juin 2024, le Conseil Municipal a décidé de ne pas adhérer à la convention de surveillance du système d'endiguement du bassin de rétention.

Devant ce refus, Rivières de Haute Alsace a voulu préciser quelques points importants au sujet de cette convention : c'est pourquoi Mesdames Ghazarian et Tomisova sont venues en mairie le 30 septembre pour la présenter plus en détails et les raisons pour lesquelles il serait opportun pour la commune de la signer.

Pour rappel, le Maire présente le projet de convention de surveillance, tel qu'exposé durant la séance du 24 juin 2024.

Après en avoir délibéré et après avoir entendu les explications du Maire et des Adjointes, **précisant notamment que la convention ne nécessite pas de participation financière communale annuelle,**

considérant que la signature de la convention permettra de régulariser l'existence du bassin de rétention auprès des services de l'Etat,

le Conseil Municipal approuve la convention et autorise le Maire à la signer. La personne référente dans ce dossier est et reste Monsieur le Maire, Roger ZINNIGER.

FONDS DE CONCOURS MIS EN PLACE PAR SAINT LOUIS AGGLOMERATION (SLA)

Le fonds de concours de SLA à destination des communes prévoit, entre autres, des aides pour les rénovations énergétiques des bâtiments : panneaux solaires, pompes à chaleur, etc.) La construction de nouveaux bâtiments en est malheureusement exclue. Notre commune bénéficie à ce titre d'une enveloppe disponible de 58 575 € jusqu'au 31.12.2026.

La question est de savoir s'il serait judicieux de profiter de ce fonds de concours pour réaliser des travaux d'isolation extérieur du bâtiment de la mairie. Ceux-ci pourraient être subventionnés à hauteur de 50 % du montant hors taxes, avec en plus, des aides au titre des certificats d'énergie (CEE) et des aides de l'Etat via diverses dotations (DSIL, DETR).

Après avoir entendu les explications du Maire, et vu le montant du fonds de concours, le Conseil Municipal charge le Maire de faire établir plusieurs offres pour l'isolation extérieur du bâtiment de la mairie, qui seront présentées lors de la prochaine réunion. Ceci pour permettre d'établir les dossiers de subvention et établir le plan de financement définitif.

GERPLAN : PROJETS 2025

Le GERPLAN est un dispositif d'aide de la CEA (collectivité européenne d'Alsace) pour des actions visant à préserver le patrimoine naturel, la biodiversité et le cadre de vie.

Une action communale subventionnable à envisager serait la plantation d'arbres à l'arrière de l'école afin d'apporter de la fraîcheur et ombrager le bâtiment durant la saison chaude.

Après discussion, le Conseil Municipal charge le Maire de faire établir des offres pour faire livrer et planter les meilleures essences d'arbres à l'arrière de l'école.

RISQUE SISMIQUE DANS NOTRE REGION

Du 14 au 18 octobre 2024, des relevés sismiques seront réalisés dans la commune. Des boîtiers enregistreurs de bruits de fonds seront mis en place dans différents endroits de la commune. Les bâtiments seront visuellement examinés (sans intrusion dans les propriétés privées) et susceptibles d'être pris en photo. L'étude est diligentée par la DDT, bureau de prévention des risques de la Préfecture, et permettra, à terme, de compléter les données existantes et d'améliorer la cartographie de l'aléa sismique sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

CIRCULATION RUE DES MESSIEURS

Le Maire indique qu'il a été interpellé par un habitant, qui demande à la municipalité de mettre en place une circulation à sens unique dans la rue des Messieurs.

La circulation des véhicules est relativement importante dans toute la commune, surtout aux heures de pointe. Mettre en place une autre voie à sens unique ne ferait que déplacer le problème, sans le résoudre pour autant. Le carrefour devant l'église serait directement impacté, alors qu'il est déjà suffisamment encombré à l'heure actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette la demande faite par cet habitant.

DEPASSEMENT DE VEGETAUX

L'attention du propriétaire du 3 rue de l'église sera appelée afin de veiller à la bonne taille de la lavande qui dépasse sur la voie publique et qui gêne le passage des véhicules.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02.12.2024

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION MUTUALISEE RGPD

Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés. Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion. La convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission est annexée à la présente délibération.

Le Maire propose à l'assemblée :

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- autorise le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- autorise le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- autorise le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

RAPPORT TRIENNAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

La France s'est fixée, dans le cadre de la loi dite « Climat et résilience » d'août 2021 d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de **réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031** par rapport à la décennie précédente.

Les collectivités établissent, au minimum tous les 3 ans, un rapport sur le rythme de l'artificialisation des sols (article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales) ; Le premier rapport est débattu et transmis via une délibération dans les 3 ans après la parution officielle de la loi de 2021. Et l'entrée en vigueur de la loi climat et résilience.

Le rapport rend compte et justifie la consommation foncière réalisée les années précédentes, et il rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

Le rapport triennal d'artificialisation présente notamment la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers : 2.38 hectares entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2023 pour 454 hectares au total, soit 0,525 % du territoire.

Cette consommation est différenciée par types d'espaces : 1,3 ha pour l'habitat et 1,1 ha pour l'activité.

Les évolutions que l'on peut observer s'expliquent par le développement de l'habitat sur le territoire communal : maisons individuelles en lotissements privés (en 2011 et entre 2020 et 2022) et constructions d'habitations collectives (2020, 2021).

L'article 4 du décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols précise que :

« Pendant la première période de dix années prévue au 1° du III de l'article 194 de la loi du 22 août 2021 susvisée, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents pour réaliser le rapport mentionné à l'article L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales ne sont tenus de renseigner ni l'indicateur et les données prévus aux 2° et 3° de l'article R. 2231-1 du même code, ni ceux prévus au 4° du même article relatifs à l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols tant que les documents d'urbanisme n'ont pas intégré cet objectif ».

Conformément au CGCT (art L2231-1), le maire soumet ce rapport au débat des conseillers avant le vote.

Le Conseil Municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L.2231-1 et R.2231-1 ;

Entendu le rapport présenté par M. le Maire ;

Vu le bilan foncier triennal annexé ;

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la présentation du bilan de la consommation d'ENAF ;
- décide de valider le rapport relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire communal ;
- dit que ce rapport sera publié dans les conditions fixées à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales ;
- dit que ce rapport et la présente délibération seront transmis dans un délai de quinze jours, au Président du Conseil régional / aux Préfets (Région et Département) et au Président d'établissement public du SCOT.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire explique aux conseillers présents que la commune est exposée à de nombreux risques, tels que les inondations, le risque sismique, les mouvements de terrain, les tempêtes, les canicules, les pandémies, le retrait gonflement des argiles, les ruptures de barrage.....etc.

Il est donc important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise. Mettre en place un plan communal de sauvegarde permettra de se préparer en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques afin de faire face aux situations d'urgence.

Le Plan communal de sauvegarde de Zaessingue est institué immédiatement, par arrêté municipal n° 8 /2024.

ISOLATION EXTERIEURE DU BATIMENT DE LA MAIRIE : FONDS DE CONCOURS ET DETR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prévoir au budget 2025 les travaux d'isolation extérieurs du bâtiment de la mairie. Après avoir étudié plusieurs offres, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise Heinrich Schmid de Mulhouse.

L'opération est estimée à 55 158,09 € HT, soit 66 189,71 € TTC, selon l'offre des établissements Heinrich Schmid de Mulhouse.

En outre, le Conseil Municipal :

- approuve le projet qui sera financé par les fonds propres de la commune, avec subventions éventuelles ;
- approuve le devis des Ets Heinrich Schmid ;
- confirme que les crédits seront inscrits au budget 2025 ;
- charge le Maire de demander les subventions à l'Etat au titre de la DETR et à Saint-Louis Agglomération au titre du fonds de concours et à tout autre organisme susceptible de subventionner ce type d'installation
- autorise le Maire à lancer toute la procédure ;
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRETAIRE DE MAIRIE A 35 HEURES HEBDOMADAIRES

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent de secrétaire de mairie relevant des grades de rédacteurs, secrétaires de mairie et attachés à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), compte tenu de l'accroissement de la charge de travail et de l'augmentation de la population communale ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} janvier 2025, un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant des grades de rédacteurs, secrétaires de mairie et attachés, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}), est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : Cet emploi permanent sera occupé par l'agent en place dans la collectivité, à savoir le rédacteur principal de 1^{ère} classe faisant fonction de secrétaire de mairie.

Les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération seront mis en œuvre, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

PARTICIPATION COMMUNALE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE ET PREVOYANCE DES AGENTS

Par délibération du 08 octobre 2012, le Conseil Municipal avait instauré la participation communale à la protection sociale de ses agents. Par délibération du 22 juin 2020, les montants des participations avaient été actualisés.

Pour 2025, une réévaluation de ces participations est nécessaire. Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la participation sera de 130 € par mois et par agent au titre de la Santé et de 30 € par mois et par agent au titre de la Prévoyance à partir du 1^{er} janvier 2025. Le Maire est autorisé à signer tous les documents y afférent.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le Maire explique aux conseillers que la commune pourrait participer à une expérience qui consisterait à relever les ordures ménagères toutes les deux semaines en lieu et place de chaque semaine. Cela obligerait les uns et les autres à trier leurs ordures de manière plus minutieuse et à terme, de réduire les coûts.

Le Conseil Municipal est invité à réfléchir à la possibilité de participer à cette expérience.

REUNION DU SIVOM DE WAHLBACH-ZAESSINGUE DU 25.11.2024

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISEE PREVOYANCE PROPOSEE PAR LE CDG68.

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : de fixer le montant de participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à **26 €/mois** à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance mise en place par le Centre de Gestion du Haut-Rhin et souscrite auprès de Relyens, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an selon les taux de cotisation suivants :

	Niveau d'indemnisation	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95 %	0,94 %
Invalidité	95 %	0,51 %
Perte de retraite	95 %	0,71 %
Décès / PTIA	100 %	0,34 %

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion.

ADHESION A LA MISSION MUTUALISEE RGPD PROPOSEE CONJOINTEMENT PAR LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN ET CELUI DE MEURTHE-ET-MOSELLE, ET DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD).

Monsieur le Président expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1er janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler l'adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Le Conseil du Sivom, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- d'autoriser Monsieur le Président à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

ACQUISITIONS DIVERSES

- BROYEUR D'ACCOTEMENT

Monsieur le Président informe que le broyeur d'accotement est vétuste.

L'entreprise Fuchs de Rantzwiller nous a transmis un devis pour un broyeur d'accotement d'occasion pour un montant 5 500 € HT soit 6 600 € TTC. Le Conseil Syndical émet un avis favorable.

- TRAVAUX VEHICULE POMPIERS

Monsieur le Président informe que l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Wahlbach-Zaessingue ont acheté un nouveau véhicule.

Les pompiers ont estimé les travaux d'aménagement de ce véhicule à 3700 € HT dont 1200 € de gyrophare et 2500 € de signalisation.

Ils souhaitent que le Sivom prenne en charge ces travaux.

Le Conseil Syndical émet un avis favorable. Ce montant sera prévu au budget 2025 et viendra en déduction du montant alloué habituellement.

- ACQUISITION DE TABLETTES POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE

Lors du Conseil d'école, la directrice a demandé au Président l'achat de 12 tablettes.

Plusieurs devis ont été demandés. Monsieur le Président se renseigne s'il est possible d'obtenir une subvention.

Le Conseil Syndical émet un avis favorable. Ce montant sera prévu au budget 2025.

CONVENTION DE GESTION DE LA RHIZOSPHERE - PERIODE 2025-2026

Depuis le 1^{er} janvier 2020 conformément aux dispositions de la loi NOTRe, l'ensemble de la compétence « Assainissement » relève des compétences obligatoires de l'intercommunalité.

Saint-Louis Agglomération a ainsi en charge l'intégralité des systèmes d'assainissements présents sur son territoire et notamment la gestion des rhizosphères, dont celle du Sivom Wahlbach-Zaessingue.

L'exploitation de ce type d'ouvrage requiert un passage journalier, et nécessite la mise en place d'une organisation opérationnelle spécifique pour maintenir en état ces installations.

Saint-Louis Agglomération ne dispose toujours pas à ce jour de l'ingénierie nécessaire pour assurer la gestion spécifique de ces équipements. Il apparaît donc nécessaire de continuer à faire assurer pour une période transitoire la continuité de ce service par d'autres moyens et en la circonstance par les communes précédemment compétentes, avec lesquelles une précédente convention de gestion portant sur le même objet a été conclue pour l'année 2020.

Il convient ainsi d'établir une nouvelle coopération entre le Sivom Wahlbach-Zaessingue et Saint-Louis Agglomération, la présente convention visant à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assurera la gestion de la rhizosphère située sur son territoire.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention de gestion,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à conclure avec Saint-Louis Agglomération et de prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

CONVENTION SATESE (SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'ETUDES AUX STATIONS D'EPURATION)

Saint-Louis Agglomération ayant pris la compétence assainissement au 1er janvier 2020, mais n'étant pas éligible (les agglomérations de plus de 15 000 habitants étant inéligibles, selon les règles actuelles de cette assistance technique départementale obligatoire), le Sivom WZ étant déjà lié à SLA par une convention de gestion et en accord avec celle-ci, propose de reconduire cette convention de façon tripartite.

Cette convention nous permettra de bénéficier de bilans périodiques de contrôle pour la Station d'Épuration, valant autosurveillance au sens de la Police de l'Eau.

Ce montage permettrait également au SATESE de continuer à assurer sa mission sur les stations d'épuration « rurales » de SLA.

La participation annuelle est de 0.20 €/habitant et elle sera calculée annuellement sur la base de la population, au sens de la Dotation Globale de Fonctionnement "DGF" (905 habitants actuellement à Wahlbach (510 habitants) et Zaessingue (394 habitants).

S'agissant des coûts répercutés sur le Sivom, ceux-ci seront pris en charge financièrement par Saint-Louis Agglomération au travers de la convention de gestion qui nous lie et moyennant la conclusion d'un avenant à cette convention.

Le Conseil du Sivom, décide, à l'unanimité :

- d'accepter la convention SATESE en accord avec Saint-Louis Agglomération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents y afférents.

SERVITUDES POUR LES TRAVERSEES DE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le président indique que certaines servitudes de canalisations d'assainissement n'ont pas été signées par les propriétaires lors des travaux en 2008.

De ce fait, une délibération doit être prise afin d'autoriser le Président actuel, à constituer ces servitudes.

Le Conseil Syndical, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président, Thiébaud SCHELLENBERGER à constituer ces servitudes et laisser subsister les servitudes existantes,
- d'autoriser à signer tout acte permettant la constitution des servitudes et le maintien des servitudes.

PERSONNEL

Suite au gel du point d'indice dans la fonction publique, Monsieur le Président souhaite octroyer au personnel une augmentation mensuelle afin de compenser l'inflation et reconnaître leur implication professionnelle durant toute l'année.

Après avis du Sivom, une prime de 2.5% du montant brut est accordée à chaque agent.

EMPLOI SAISONNIER

Monsieur le Président informe que nous avons déjà eu deux demandes pour des emplois d'été. Il demande au conseil de réfléchir quant à l'embauche de saisonniers pour l'été prochain. Une décision sera prise lors du prochain conseil.

RAPPORT ANNUEL EAU-ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président informe que Saint-Louis Agglomération nous a transmis les rapports annuels d'eau et d'assainissement.

Les rapports seront envoyés par mail.

SITE DECHETS VERTS

Monsieur le Président donne la parole à Anthony Martin, qui précise que le site des déchets verts est en très mauvais état. Les voitures ne peuvent plus y accéder.

Il propose de réaliser un devis pour l'aménagement du site.

Le Conseil émet un avis favorable pour la rédaction d'un devis. Il sera étudié lors du budget 2025.

URBANISME DE L'ANNEE 2024

Permis de Construire :

- M. Yoan Rovelon pour une maison individuelle au lotissement Helsinger, lot 20
- M. Xavier Scherrer pour une maison individuelle au lotissement Helsinger, lot 22
- M. Loïc Winling pour une maison individuelle au lotissement Helsinger, lot 27
- M. Frédéric Madoun pour une maison individuelle au lotissement Helsinger, lot 11
- M. Michel Hamilil pour l'extension de la partie habitable de la maison 12 rue Pasteur

Les Déclarations Préalables :

- M. Hervé Satori pour la mise en place d'un garage monobloc au 3 rue des Vosges
- M. Jean-Marc Pfendler pour l'installation d'un abri de jardin et d'un carport au 36 rue de Wahlbach
- Mme Ursina Baumgartner pour l'installation de panneaux photovoltaïques au 7 rue de Wahlbach
- M. Vincent Heyer pour la mise en place d'une clôture grillagée au 47 rue de Franken
- Mme Anne-Marie Montagnani pour l'installation de panneaux photovoltaïques au 20 rue de Wahlbach



ETAT-CIVIL DE L'ANNEE 2024

Naissances



Le 4 février 2024 : Naya, de Aboubakker Ben Mamouss et Julia Stokowy, 19A rue de l'église

Le 8 février 2024 : Romane, de Emilien Koehler et de Marion Orschel, 19C rue de l'église

Le 28 mai 2024 : Oriane, de Thomas Stapfer et de Johanne Romanens, 5A rue Franken

Le 8 juin 2024 : Lennie, de Dylan Burrus et de Marion Seng, 6 rue des Chênes

Le 11 juin 2024 : Marceau, de Maxime Juy et de Montaine Sorel, 26 rue de Wahlbach

Le 31 juillet 2024 : Noah, de Allan Bertrand et de Virginia Jouini, 26B rue de l'église

Le 11 août 2024 : Max, de Victor Walter et d'Anais Pouget, 10 rue de Franken

Le 02 septembre 2024 : Eléanor, de Thomas Frey et d'Adeline Wanner, 25 rue de Franken

Le 10 septembre 2024 : Ambre et Emma, de Mathieu Gasselin et de Nastasia Bousquet, 20 rue de l'église

Le 28 septembre 2024 : Bastien, de Raphaël Barrière et de Juliette Metzger, 30 rue de Wahlbach

PACS (pacte civil de solidarité)

Le 22 juin 2024 : Julien POPPA avec Aurélia FEVRE

Le 15 juillet 2024 : Cyril SPECKLIN avec Anaïs SCHOFFMANN

Le 4 novembre 2024 : Bastien HEITZ avec Laetitia MULLER



Mariage

Le 6 juin 2024 : Kevin ZINNIGER avec Audrey DEMEUSY

LES GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2025 (75 ans et plus)

90 ans	SCHLURAFF Marthe	24 rue de Wahlbach	le 5 janvier
87 ans	GUTKNECHT Thérèse	13 rue de Magstatt	le 11 janvier
84 ans	WILHELM Marie-Louise	3 rue des Sapins	le 15 janvier
79 ans	FRIANT Jean-Marie	5 rue des Vosges	le 16 janvier
83 ans	WILHELM Joseph (RISS)	2 rue des Messieurs	le 17 janvier
77 ans	BLOCH Robert	7 rue de Magstatt	le 20 janvier
76 ans	SPITTLER Marie-Claire	42 rue de Wahlbach	le 25 janvier
77 ans	SALEMI Mariette	16 rue de l'église	le 29 janvier
93 ans	GUTKNECHT Victor	13 rue de Magstatt	le 11 février
83 ans	BARTOLI Christiane	13 rue de Franken	le 19 février
91 ans	SPITTLER Marie-Thérèse	28 rue de Franken	le 28 février
76 ans	BOEGLIN Jean-Pierre	30 rue de Franken	le 6 mars
77 ans	WILHELM Irène	2 rue des Messieurs	le 19 mars
83 ans	SCHMITT Claire	41 rue de Franken	le 23 mars
88 ans	SCHMITT Henri	41 rue de Franken	le 2 avril
76 ans	FRIANT Maria Luisa	5 rue des Vosges	le 3 avril
80 ans	MARTIN Denise	6 rue Pasteur	le 10 avril
89 ans	RAPP Gérard	35 rue de Wahlbach	le 21 avril
75 ans	MONTAGNANI Anne-Marie	20 rue de Wahlbach	le 21 avril
85 ans	FREY Raymonde	19 rue de Franken	le 28 avril
76 ans	FREY Solange	23 rue de Franken	le 4 mai
85 ans	SPITTLER Jean-Paul	42 rue de Wahlbach	le 9 mai
84 ans	BAUMANN Marie-Claire	4 rue de Wahlbach	le 22 juin
84 ans	REMY Marie-Jeanne	6 rue des Vergers	le 22 juin
78 ans	BROSY Pierrette	8 rue de Magstatt	le 29 juin
78 ans	SCHULLER Marinette	12 rue de l'église	le 6 juillet
75 ans	BLOCH Marie-Violette	7 rue de Magstatt	le 22 juillet
80 ans	MARTIN André	6 rue Pasteur	le 28 juillet
78 ans	SCHNEBELEN Irène	16 rue de Franken	le 28 juillet
75 ans	SINNIGER Pierre	26 rue de Franken	le 3 août
83 ans	SOMODI Gabor	14 rue de l'église	le 8 août
75 ans	LIBIS Josiane	9 rue Pasteur	le 29 août
91 ans	MESSMER Ingeburg	35 rue de Franken	le 8 septembre
78 ans	GROH Simone	4 rue des Vergers	le 23 septembre
83 ans	BAUMANN Gérard	4 rue de Wahlbach	le 22 octobre
85 ans	NABOT Monique	38 rue de Wahlbach	le 26 novembre
83 ans	RAPP Irma	35 rue de Wahlbach	le 28 novembre
75 ans	HALM Philippe	21 rue de l'église	le 15 décembre
96 ans	SCHLURAFF Constant	24 rue de Wahlbach	le 23 décembre

LA VIE ASSOCIATIVE

Graine de mômes



L'année 2024 a fait souffler un air d'un renouveau pour notre association et ce n'est pas moins de 11 nouveaux membres qui nous ont rejoint dans la joie et la bonne humeur !

Vous avez été nombreux à répondre à nos manifestations et nous vous en remercions.

Durant cette année nous avons réalisé notre traditionnelle vente de fromage, puis un atelier créatif affichant complet après quelques jours d'inscription.



Nous avons ensuite organisé un très beau moment avec les enfants lors de la création de la fresque murale du Wahl'Park, du village d'enfant lors du marché aux puces de Zaessingue, puis partagé un moment convivial lors de notre Brunch participatif.



La rentrée a été mise sous le signe du sport avec la mise en place de cours de danse hebdomadaire à Zaessingue ainsi qu'une initiation au KARATE FUDOKAN. Notre soirée Halloween a mis le feu au stade de foot de Wahlbach pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Nous avons terminé l'année avec un atelier créatif sur le thème de Noël après lequel nous avons partagé manalas et chocolat chaud ainsi que notre vente de couronne de l'aveut.



Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui nous soutiennent en participant à nos actions ainsi que le SIVOM, la commune de Wahlbach et de Zaessingue.

Grace à vous, deux actions auront lieu en mars et avril prochain pour ravir le plus grand nombre d'enfants.

Toute l'équipe de L'Association Graine de Mômes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous le **25 janvier 2025** pour notre vente de fromage.

LOTO DES ENFANTS

DIMANCHE 30 MARS 2025

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION GRAINE DE MOMES

à partir de 13H - Salle des Fêtes de FRANKEN

- 3€ le carton
- Buvette sur place
- Le goûter tiré du sac est interdit
- Début du jeu à 14h

- Stage escalade
- Entrées Lasergame
- Entrées Bowling
- Stage créatif
- Et bien d'autres surprises



Graine de mômes



A partir de 3ans

Informations et réservations :
assograinedemomes@gmail.com

Club du 3ème Age de WAHLBACH - ZAESSINGUE

Les temps forts de notre Club ont été :

- . les retrouvailles pour fêter les **anniversaires**.
- . L'Amicale des Sapeurs- Pompiers en collaboration avec notre club ont, à nouveau, organisés le **Marché aux Puces** qui s'est déroulé le 5 mai 2024, comme d'habitude et depuis 2013, à Zaessingue, pour la 8^{ème} édition. Cette manifestation avait été entrecoupées de 4 années, suite au COVID.

Cette année l'ASL est venue renforcer les rangs. Dès les premières heures, il pleuvait et la journée s'annonçait morose ; de nombreux stands étaient absents. Mais, par chance, en fin de matinée, voilà que le soleil arriva. Les records ont été battus pour les repas de midi. Le même succès a pu être constaté au stand « pâtisserie ». Les habitants des deux villages étaient présents, pour l'occasion.

Doppelsburg : depuis des années, nous étions régulièrement invités à passer un après-midi récréatif dans ce domaine, qui est rattaché à la commune de Hirsingue. Cet Etablissement a été transformé en Accueil de Jour. Désormais nous ne pourrons plus y accéder.

Sortie annuelle du Club



Après discussion, le cap a été mis sur l'Allemagne, point de chute « Le Bohrerhof ». Pour des personnes de la campagne, cet endroit était parfaitement bien choisi.



Départ direction « Markgräflerland ». Premier arrêt au Domaine WASSMER, Schlossberges de Staufen. Après un accueil chaleureux, présentation de la propriété par le dirigeant. Nous avons pu déguster les délices de sa production, en guise d'apéro. Midi sonnant, nous repartions pour Feldkirch, où nous étions attendus pour le déjeuner, dans un restaurant panoramique.

Dans la grande cour, tous étaient en admiration devant la présentation artistique des



légumes d'automne, de toutes beautés !

Pour conclure cette journée découverte, cap a été mis sur « Vitra Campus Events ». Petit village qui regroupe dans différents bâtiments, les réalisations d'artistes du monde entier. La proposition nous a été faite pour le - Vitra Schaudapot Deli Shop - crée en 2016 par Herzog et Meuron. Nous avons pu découvrir toute les formes possibles pour s'asseoir ou se reposer, dans différentes matières premières. Tous ont été conscients qu'il nous reste encore beaucoup de trésors à découvrir.

Pour clore cette journée, le « Café Kuchen » nous attendait à la sortie du campus.

Et nous voilà de retour, le cœur plein de souvenirs.

La présidente
Denise SCHUR





Association des Arboriculteurs de Wahlbach, Zaessingue et Environs (AAWZE)

Aawze68@gmail.com

Chers voisines et voisins,

Vous avez peut-être vu des membres de l'association tailler des arbres, cueillir des pommes ou redresser un pommier. Nos activités continueront cet hiver et au printemps pour préparer nos arbres fruitiers à donner le meilleur d'eux-mêmes ! Si vous êtes intéressés par nos activités et que vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez nous écrire à l'adresse ci-dessus. L'adhésion coûte 10 €.

Nous vous proposons également de déguster notre jus de pommes que vous soyez adhérent ou non.

	Prix par bouteille
Adhérent	1€
Non adhérent	2€50

A bientôt,
La présidente, Célia Beaudouin.
Le secrétaire, Christophe Desbois.



Quelques activités de l'année : redresser des arbres et les protéger contre les chevreuils.



ASSOCIATION DES APICULTEURS D'ALTKIRCH ET
ENVIRONS

Siège : 5 rue de l'église – 68130 WAHLBACH
Vice-Président : Gérard ARNAUD ; contact : Gilles GUTLEBEN
Tél. 06.82.46.83.30 – mail : gutleben.gilles@orange.fr

FORMATION EN APICULTURE AMATEUR

Nous avons le plaisir de proposer à toute personne intéressée par les abeilles (apiculture de loisir ou petits producteurs) une formation en apiculture amateur qui débutera vers la mi-mars 2025. Cette formation qui se constitue de modules théoriques et pratiques, vous sera dispensée par des apiculteurs expérimentés.

THEORIE : elle se déroule en principe les vendredis de 19 h à 21 h en salle (à Obermorschwiller)

Programme : introduction et biologie de l'abeille ; les produits et le fonctionnement de la ruche ; les ennemis et maladies de l'abeille ; les travaux tout au long de l'année.

PRATIQUE : la pratique se déroulera les samedis (suivant calendrier à définir et météo) au rucher de Wahlbach.

Avril : visite de ruches ; intervention de printemps ; **mai** : multiplication des ruches ; **juin** : récolte ; **juillet** : traitement et préparation en vue de l'hivernage ; **septembre** : contrôle des ruches avant l'hiver.

Les élèves qui le souhaitent, à l'issue de leur formation, pourront acquérir une ruche qui sera entreposée pendant une année apicole au rucher-école afin de leur permettre de bénéficier d'un suivi personnalisé.

Frais de formation (inclus support de cours) : 30 € par personne ; 40 € pour une famille ; une adhésion annuelle en qualité de membre actif de l'association (48 €) est demandée (par personne ou par famille).

Renseignements et inscription :

GUTLEBEN Gilles au 06.82.46.83.30 ; mail : gutleben.gilles@orange.fr ou

ABT Catherine au 06.45.86.38.00 ; mail : abt.catherine@gmail.com

L'ECOLE

Une année à l'école !

Les écoliers de Madame Arpon vous proposent une année 2023 -2024 à l'école, riche en découvertes, sorties.



Spectacle de danse pour découvrir Schubert à la filature de Mulhouse



Les yeux brillent d'émotion en voyant le Saint-Nicolas



En attendant Noël ...



L'opération boîtes de Noël saison 4, merci aux participants !



Pâques avec la chasse aux œufs avec notre conteur Henri Fritsch
Sciences en classe pour découvrir les microbes et les bactéries





Les bouillons de culture après les expériences : il vaut mieux se laver les mains avec de l'eau et du savon

Village propre et équitérapie à l'école avec Méline



A l'Ecomusée , découverte du torchis





Les élèves vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année. Ils peuvent déjà vous annoncer la vente des bredalas du 14 décembre dans le RPI de Wahlbach-Zaessingue pour financer les actions ayant lieu dans l'école, comme la sortie au cirque en mai 2025. Ils se réjouissent de participer à la fête de carnaval du 7 février 2025. L'année 2024 -2025 inaugure de jolis moments et sera également propice à participer à de belles expériences.

LA CEREMONIE DE L'ARMISTICE EN IMAGES



Photos : Daniel Runser

LE REPAS DES AINES 2025

Un beau dimanche passé en toute convivialité avec les Aînés du village : humeur joviale et un excellent moment tous ensemble. Le traditionnel repas de fin d'année a été une réussite !





Photos : Daniel Runser

EN BREF



Dons de sang : *Le 26 février 2025 à Zaessingue*
Le 5 mai 2025 à Magstatt-le-Bas
Le 5 août 2025 à Magstatt-le-Haut
Le 2 octobre 2025 à Rantzwiller
Le 17 décembre 2025 à Koetzingue



Opération « brioches » 2024

Votre solidarité et votre générosité ont une nouvelle fois été au rendez-vous de la traditionnelle vente de brioches au profit des personnes en situation de handicap de l'APEI de Hirsingue. 126 brioches ont été vendues et 854,20 € ont été récoltés (756 € en vente et 98,20 € en dons). Merci à tous.

Un remerciement en particulier envers nos bénévoles : Annette, Anne-Marie, Lucienne et Laurence qui se sont mobilisées pour vous proposer les brioches.



Règlement en matière d'urbanisme

Il est rappelé aux habitants de Zaessingue que tout projet d'urbanisme (clôture, mur, ravalement, extension, abri de jardin, piscine...) doit faire l'objet d'une demande préalable à la mairie (permis de construire ou déclaration préalable - en fonction du projet)

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Zaessingue est téléchargeable sur le site de la commune : www.zaessingue.fr



Déclaration d'arrivée dans la commune

Les nouveaux habitants sont priés de se présenter à la Mairie de notre commune. Cette démarche, vivement conseillée, permettra à la secrétaire de vous proposer l'inscription sur la liste électorale, de prévoir les effectifs scolaires, etc.... **Merci de déclarer votre départ si vous quittez la commune.**



Recensement des jeunes à 16 ans

Vous allez avoir 16 ans en 2025 ? N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie. Cette démarche est indispensable et vous donne des droits. L'attestation de recensement est exigée pour le passage des examens, des concours et du permis de conduire, etc...Présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille de vos parents.



Opération Elsässputz : le 14 mars 2025

Il s'agit de l'opération anciennement dénommée « Haut-Rhin Propre ». Elle aura lieu à Zaessingue le 14 mars 2025. Rendez-vous est donné aux bonnes volontés à la caserne des pompiers à 18 h. Merci d'avance de donner une petite heure de votre temps pour nettoyer les abords de notre village, dans une joviale ambiance.



Marché aux puces 2025 : le 4 mai 2025

Un marché aux puces se tiendra dans les rues du village le dimanche 4 mai 2025. Il sera organisé par différentes associations, dont l'amicale des Pompiers de Wahlbach-Zaessingue, le club du 3^{ème} Age, l'A.S.L. et l'association Graine de Mômes.



Ramonage des conduits de chauffage

Le règlement sanitaire départemental prévoit une obligation de ramonage deux fois par an. (Une seule fois en de cas de recours à un combustible gazeux).

Ce ramonage doit être réalisé par une entreprise qualifiée qui doit remettre un certificat de ramonage à l'occupant ou au propriétaire. Ce document atteste que le ramonage a bien été effectué et sera demandé par l'assurance en cas de sinistre.



Alerte au monoxyde de carbone : un gaz toxique invisible, inodore, non-irritant et mortel !

Chaque année, des personnes se retrouvent à l'hôpital pour un empoisonnement au monoxyde de carbone. Rappelons les bons gestes pour éviter l'accident : respecter le mode d'emploi des appareils de chauffage, entretenir avant l'hiver vos installations de chauffage, eau chaude, ventilation..., aérer au moins 10 minutes chaque jour.



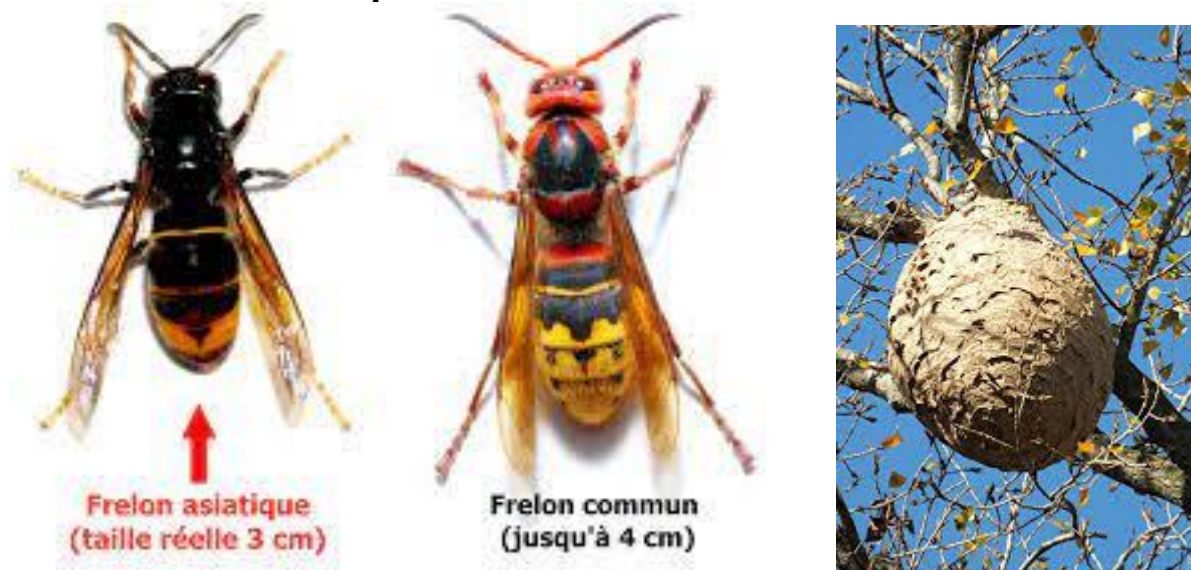
La Brigade Verte communique :

Parmi ses domaines de compétence, la Brigade Verte s'occupe également du signalement des espèces exotiques envahissantes dont fait partie le Frelon Asiatique. Afin de pouvoir lutter contre cette espèce récemment présente dans notre département, il est important de pouvoir signaler rapidement les observations.

Le département du Haut-Rhin est le dernier département infecté par l'espèce. Les premiers signalements datent de mai 2023 sur la commune de Houssen. Un nid a aussi été signalé et détruit sur Mulhouse. Un apiculteur de Walheim nous a fait récemment part d'une observation d'individus isolés rôdant autour de ses ruches. L'espèce a également fait l'objet d'une observation sur la commune de Wittersdorf. Malheureusement aucun nid n'a encore été détecté.

C'est un prédateur pour les colonies d'abeilles domestiques sur lesquelles il fait des ravages.

Reconnaissance de l'espèce :



Plus petit que le Frelon européen, le Frelon asiatique est facilement reconnaissable à sa livrée foncée. La tête est noire, la face jaune orangée et les pattes jaunes à l'extrémité.

Biologie de l'espèce :

Le Frelon asiatique est une espèce diurne qui cesse toute activité à la tombée de la nuit. Il s'attaque aux abeilles, aux guêpes, aux insectes en tout genre et aux araignées. Ces proies serviront à nourrir les larves, les adultes ne se nourrissant que de liquide sucré.

En automne, les femelles reproductrices de la nouvelle génération quittent le nid pour s'accoupler. Elles sont les seules à hiverner dans du bois mort ou de la litière, le reste de

la colonie meurt. Au printemps, elles ébauchent un nouveau nid de la taille d'une orange sur le rebord d'un toit, dans divers abris ou des ruches abandonnées. La femelle fondatrice pond des œufs et élève ses premières larves qui deviendront des ouvrières 45 jours plus tard, en fonction des conditions météorologiques. Les ouvrières adultes sont en charge de finir le nid et d'entretenir la colonie, tandis que la reine fondatrice consacra le reste de son existence à pondre.

En général, la population du nid allant croissant, 70% des colonies déménagent au courant du mois d'août dans un nouveau nid construit par les ouvrières dans des arbres, à au moins 10 m du sol. Celui-ci peut être de forme ovale et mesurer jusqu'à un mètre de haut.

Réglementation :

L'article L.411-6 du Code de l'Environnement interdit sur l'ensemble du territoire national, l'introduction, la détention, le transport, la vente, l'achat ou l'échange de tout spécimen d'espèce exotique envahissante dont la liste est fixée par l'Arrêté Ministériel du 14 février 2018.

Lutte :

- Prévenir et signaler si vous constatez la présence de l'espèce (Prévenir la mairie, la Brigade Verte du secteur et signaler à l'adresse courriel : referentfa68@gmail.com)

- Détruire ou faire détruire les nids

Si le nid est accessible, il est possible de le détruire sans insecticide à la tombée de la nuit, en bouchant le trou d'entrée avec du coton, puis en enfermant le nid dans un sac avant de le détacher et de tuer la colonie par congélation ou étouffement.

Il faut toujours être équipé d'une combinaison de protection spéciale contre les frelons.

- En cas d'attaques sur les ruches, poser des pièges à sélection physique (afin de ne pas impacter d'autres espèces) à base de mélanges sucrés et alcoolisés. Ces pièges sont à poser au mois de juin, période la plus fragile du cycle de développement des colonies, et jusqu'à la fin de la saison de prédation (octobre à mi-novembre)
- Il est possible de **réduire le stress des abeilles** en plaçant les ruches sous un filet ou dans une cabane grillagée de maille 5,5 mm. Une solution moins coûteuse, surnommée Muselière à frelons a confirmé son efficacité pour réduire de 41 % la paralysie de la ruche.

A proscrire :

- La destruction des nids au cours de la journée (notamment à l'aide d'une lance à eau ou d'un fusil) fait augmenter considérablement les risques d'accident. Tous les individus volant hors du nid ne seront pas tués et pourront rapidement reconstruire un nid à proximité.

Les domaines d'intervention de la Brigade Verte d'Alsace sont nombreux et variés. Cela comprend la divagation d'animaux, le constat de dépôts sauvages, les interventions pour feux ...

Parmi ses missions, la Brigade Verte d'Alsace est aussi en charge de signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes dont fait partie :

L'Ambroisie à feuilles d'Armoise

Cette plante originaire d'Amérique du Nord est un véritable fléau en région Rhône-Alpes. Elle est responsable de graves allergies, rhinite, conjonctivite, urticaire. Elle affecte 600 000 personnes et coûte à l'Agence Régionale de Santé 40 millions d'Euros.

Présente en Alsace depuis les années 2000, elle colonise peu à peu les bords de route et les parcelles agricoles. Il y a urgence à la repérer et à la détruire pour préserver notre biodiversité, mais aussi et surtout, notre santé.

Elle apparaît entre avril et mai sous forme de cotylédons et poussent généralement sur les terrains vagues, les bords de route et les voies ferrées. Elles aiment aussi les cultures de printemps tel que le tournesol, le maïs, le soja et les betteraves. Elle prolifère rapidement en bord de route en raison du déplacement d'air des véhicules.



Les graines peuvent se trouver dans les mélanges pour oiseaux et souvent au pied des mangeoires, on peut voir apparaître des plants d'ambroisie

Une plante génère environ 3000 graines et la viabilité des graines dans le sol est au minimum de 10 ans. Certaines études récentes nous montrent que la viabilité peut être portée à 20 ans avec un taux de germination de 85%

Méthode de lutte et réglementation :

Dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, des Arrêtés préfectoraux rendent obligatoire la destruction de cette plante.

Les méthodes de lutte sont variées et vont du simple arrachage pour quelques pieds à des solutions de broyage, binage, déchaumage ou désherbage en fonction de l'étendue ou de la nature du sol.

L'arrachage des plants avant la formation des graines reste la méthode la plus efficace.

Pour plus d'informations :

www.ambrosie.info

Pour la signaler : Plateforme interactive signalement ambrosie



Brigade Verte d'Alsace : 03 89 74 84 04

NUMEROS UTILES

POMPIERS 18 ou 112

SAMU 15

POLICE 17

Mairie de Zaessingue

03.89.07.87.67

mairie@zaessingue.fr

Ouverture au public : uniquement sur rendez-vous le lundi, le mardi et le jeudi

SIVOM de Wahlbach-Zaessingue	03.89.07.87.59	mairie@wahlbach.fr
Ecole de Zaessingue	03.89.40.42.20	
Ecole de Wahlbach	03.89.07.44.89	
Périscolaire de Magstatt-le-Haut	03.89.81.59.90	
Collège F. Dolto Sierentz	03.89.81.51.30	
Collège L. Herr Altkirch	03.89.08.97.28	
Lycée JJ. Henner Altkirch	03.89.07.57.07	
SIAS d'Altkirch	03.89.08.32.12	
Gendarmerie de Sierentz	03.89.81.53.11	
Saint-Louis Agglomération Alsace 3 Frontières	03.89.70.90.70	www.agglo-saint-louis.fr
Relais des Assistantes maternelles Sierentz	03.89.28.59.14	
Crèche « Les Lucioles » Sierentz	03.89.26.26.29	
Assistante sociale Sierentz	03.89.89.71.00	
Médiathèque intercommunale de Sierentz	03.89.83.83.20	
Service de Gestion Comptable de Mulhouse	03.89.42.24.35	
Sous-Préfecture de Mulhouse	03.89.33.45.45	
Préfecture de Colmar	03.89.29.20.00	
Brigade Verte Soultz	03.89.74.84.04	
Centre de soins de Bartenheim	03.89.68.30.46	
Hôpital de Sierentz	03.89.26.60.00	
Hôpital Saint-Morand Altkirch	03.89.08.30.30	
Clinique des Trois Frontières Saint-Louis	0.826.30.37.37	
Centre hospitalier de Mulhouse	03.89.64.64.64	
S.P.A. Mulhouse	03.89.33.19.50	
Presbytère de Sierentz	03.89.81.54.20	
(5 rue Poincaré 68510 Sierentz)		

Bulletin municipal édité par la commune de ZAESSINGUE
Directeur de publication : Roger ZINNIGER Dépôt légal : janvier 2025
Contact : mairie@zaessingue.fr ou www.zaessingue.fr